



AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE :

Ouverture avec la ministre Marylise LEBRANCHU

07 octobre 2014

La réunion d'ouverture de la négociation sur l'Avenir de la Fonction publique a été présidée par la ministre Marylise Lebranchu ce matin, mardi 7 octobre 2014.

La ministre a rapidement annoncé qu'elle répondait favorablement à la demande exprimée par les organisations syndicales, dont la CFDT (cf. déclaration jointe), de traiter prioritairement les questions de carrières et de rémunérations.

Avant décembre, trois réunions seront consacrées à l'architecture statutaire et une à la gestion des emplois. La séquence consacrée à l'architecture statutaire s'achèvera en janvier 2015, les séquences consacrées à la nouvelle grille de rémunération et aux dispositions conclusives débouchant (ou non) sur un accord seront programmées jusqu'en mai 2015.

La ministre a clairement réaffirmé que la séquence « Gestion des emplois » ne comprendrait rien sur les mesures d'accompagnement des réformes qui seront abordées lors d'une discussion ad hoc dans le cadre de la formation spécialisée du Conseil commun de la Fonction publique.

L'ultime séquence consacrée aux termes de l'accord éventuel comportera autant de volets que nécessaire sur les différents points soumis à la négociation. Le Gouvernement s'attachera à la recherche d'un accord majoritaire tout en étant conscient que tout ne fera pas consensus. Le souhait du Gouvernement, si accord il y a, est que les premières mesures interviennent dès le 1er janvier 2016.

En réponse aux différentes interventions, la ministre a précisé que l'objectif du gouvernement est de sceller les résultats dans la durée. Marylise Lebranchu s'est attachée à répondre aux inquiétudes des agents relayées par les organisations syndicales en rappelant que le Gouvernement est prêt à des engagements budgétaires sur plusieurs années pour les sujets qui seront traités dans la négociation.

Les choix budgétaires présentés en conseil des ministres ne portent en rien sur une restriction du champ de la négociation qui s'ouvre.

Sur les mesures catégorielles, la ministre a expliqué que le gouvernement avait fait le choix de ne plus « saupoudrer » des mesures qui mettent à mal la cohérence entre les versants, voire au sein des versants. Plusieurs organisations syndicales, dont la CFDT et la CGT se sont exprimées favorablement à cette précision tout en demandant au gouvernement d'être plus clair dans ses expressions publiques.

La réunion s'est achevée par un rappel adressé à la ministre : si les organisations comprennent que les engagements budgétaires du gouvernement seront fonction des accords auxquels la négociation aboutira ou non, la signature des organisations sera également fonction des engagements que le Gouvernement est prêt à prendre. Les organisations syndicales seront vigilantes sur ce point.